

(N° 27.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 JANVIER 1885.

### Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1885.

(Voir les nos 3, IX, 35 et annexe, et 51, session de 1884-1885, de la  
Chambre des Représentants, et 21, même session, du Sénat.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président ; le Comte DE BROUCHOVEN DE  
BERGEYCK, BRACQ, le Baron DE CONINCK, CAULIER, DETHUIN et VAN WIL-  
LIGEN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission de la Guerre, après avoir pris connaissance du Budget du  
Ministère de la Guerre pour l'exercice 1885, a décidé, par 5 voix contre une  
(un membre a réservé son vote), de vous en proposer l'adoption.

Ce Projet de Loi a été voté par la Chambre des Représentants par 74 voix  
contre 5.

Ce Budget s'élevait en totalité à la somme de 45,652,000 francs. Mais à la  
suite d'un amendement qui a été adopté par la Chambre des Représentants, les  
crédits demandés pour deux articles ont été diminués d'une somme de  
35,000 francs, ce qui a réduit le crédit total à la somme de 45,617,000 francs.

Le budget de 1884 a été voté à la somme de 46,073,800 francs, de sorte  
qu'il y a, pour l'exercice 1885, une diminution de dépenses de 456,800 francs.

Cette différence est due principalement :

1° A la suppression des sommes qui étaient portées au budget de 1884 pour  
l'année bissextile ;

2° A la réduction qui a été opérée sur le taux d'évaluation du coût des  
rations de fourrages par suite de la baisse notable qui est survenue depuis  
quelque temps dans le prix des denrées fourragères.

*Le Rapporteur,*  
EUG. VAN WILLIGEN.

*Le Président,*  
J. VAN SCHOOR.